

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU
13 NOVEMBRE 2017**

Date de convocation : 07 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le treize novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire

Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, Mme RICHARD Virginie, adjoints,

Mme MARTINEZ Chantal, M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, SAMSON Christine, BOISSIERE Evelyne, MM. REPESSE Mickaël, COLLET Mathieu, JEHANNIN Adrien, Mme MÉNARD-BERRÉE Brigitte, MM. LEFEUVRE Éric, DELATOUCHE Pierre, Mme SAUVAGE Yvette, conseillers.

EXCUSÉS : *Mme PIDOU Odile*

Mme PIDOU Odile a donné procuration à Mme SAMSON Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. DUTEIL Bruno ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. DUTEIL Bruno est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

Le compte-rendu du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

- Par décision n°24/2017 du 07/11/2017, il a été décidé de renouveler à partir du 1^{er} janvier 2018, auprès de la société SAS SACPA, sise 12 place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX, le contrat de capture et de gestion de fourrière animale au tarif de 0.793 € HT par habitant.

Arrivée d'un conseiller

Arrivée de M. LEFEUVRE Éric, conseiller municipal, à 19h14.

Délibération n°87/2017

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert des zones d'activités communales

Suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation de la Charge Transférée (CLECT) du 28 septembre 2017, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport qu'elle a établi, rapport relatif au transfert des zones d'activités communales.

M. le Maire explique que Mme MENARD-BERRÉE et M. DELATOUCHE étaient présents à la réunion de la CLECT en tant que représentants de la commune. Il précise que Talensac n'est pas directement concernée par ce dossier car la commune ne possède pas de zones d'activités communales.

M. DELATOUCHE explicite les méthodes de calcul choisies suite à différents débats (notamment sur la durée des emprunts et la durée de vie de la voirie) pour le calcul des transferts de charges. Il ajoute que les communes les plus impactées par ces transferts sont les communes de Pleumeleuc et de Bédée, communes qui se sont d'ailleurs abstenues lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif au transfert des zones d'activités communales.

Arrivée d'un conseiller

Arrivée de M. JEHANNIN Adrien, conseiller municipal, à 19h15.

Délibération n°88/2017

Acquisition terrain Bel Air

Par courrier du 24 septembre 2017, M. et Mme BONNIER proposent de céder à la commune à l'euro symbolique une partie de la parcelle A 987 (cf annexe). En effet, une partie de cette parcelle constitue une voie, laquelle dessert plusieurs habitations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une position de principe dans le cadre de ce dossier.

M. GUÉRIN, Adjoint en charge de la voirie, explique que la commission voirie s'est rendue sur place et a émis un avis favorable à cette acquisition. Il précise que seule la voie desservant les habitations serait achetée par la commune (environ 170 mètres de linéaire).

M. LEFEUVRE ajoute que cela pourrait être le moment de régulariser la partie de parcelle incluse dans la prairie des consorts HUET et qui est actuellement propriété des consorts BONNIER. L'ensemble des conseillers acquiesce et bien que cela concerne 2 personnes privées, la mairie pourra servir de facilitateur en les mettant en relation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle A 987 appartenant actuellement à M. et Mme BONNIER Eugène comme indiqué sur le plan joint,
- **CHARGE** M. le Maire ou M. GUERIN de procéder aux opérations de division parcellaire et de bornage.

Délibération n°89/2017

CEBR – Rapport sur le Prix et la Qualité des services d'eau potable

M. GUERIN explique que la CEBR a fait parvenir son rapport 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau potable (RPQS).

Ce document regroupe les données liées à la protection de la ressource, à la production d'eau potable et à sa distribution au sein des 56 communes du Bassin Rennais.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le RPQS doit être présenté par le Président de Rennes Métropole et les Maires des 13 communes extra-métropolitaines à leur assemblée délibérante.

M. GUERIN, Adjoint au Maire, donne quelques éléments de détail du RPQS tels que le prix du m³ d'eau potable (2.415 € TTC), la population desservie par le CEBR ou encore des données sur les barrages de la Chèze et du Canut.

Il rappelle aux conseillers que le rapport est consultable en mairie ou transmissible par courriel.

Un point est également fait sur l'extension possible du périmètre du CEBR, lequel pourrait intégrer au 1^{er} janvier 2018 les communes du territoire de Montfort Communauté qui n'y étaient pas encore adhérentes.

M. COLLET s'enquiert de l'existence d'un plan spécifique au cas où les ressources en eau continueraient à baisser si l'hiver à venir s'annonçait aussi sec que le précédent. M. GUÉRIN répond qu'à sa connaissance un tel plan n'existe pas. Il ajoute qu'il en est effectivement question à chaque réunion du CEBR et précise que c'est la préfecture qui décidera des actions à mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable 2016 adressé par la CEBR.

Délibération n°90/2017

Personnel – Transformation de poste

M. GUERIN, Adjoint au Maire en charge du personnel, indique que suite à un changement de missions d'un agent, il convient de modifier son grade et de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2017:

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé
Filière administrative Attaché territorial	Attaché	1	35H	35H
Rédacteur	Rédacteur	1	35H	35H

Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	2	35H	35H
Filière technique Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1	35H	35H
	Technicien	1	35H	35H
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	35H	35H
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	31H48	31H48
	Adjoint technique territorial	4	35H	35H
	Adjoint technique territorial	1	33H28	33H28
	Adjoint technique territorial	1	30H37	30H37
	Adjoint technique territorial	1	6H26	6H26
	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial	1 1	8H51 6H19	8H51 6H19
Filière culturelle Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	25H	25H
Filière animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	31H12	31H12
	Adjoint d'animation territorial	1	21H30	21H30
	Adjoint territorial d'animation	1	8H51	8H51
Filière Médico-sociale ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	34H56	33H59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MET A JOUR** le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2017.

Dates à retenir

Commission Finances : lundi 20 novembre 2017 à 18h30 à la mairie

Commission Voirie : samedi 25 novembre 2017 à 10h30

Un arbre, Un enfant : samedi 25 novembre 2017 à 14h30 (plantations à l'entrée du lotissement du Fer à Cheval puis goûter à la salle de motricité en présence de l'association « Les Petits Filous »).

Noël dans tous les souliers : Samedi 2 décembre 2017 à 17h à la salle polyvalente

Prochain Conseil Municipal : Lundi 18 décembre 2017 à 19h
Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018 à 19h

Rythmes scolaires

M. DUTEIL, Adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle que la réunion publique d'information sur les rythmes scolaires a eu lieu le jeudi 9 novembre dernier.

Il explique qu'une cinquantaine de personnes était présente et que cette réunion a été émaillée de nombreux échanges, très intéressants et constructifs avec les parents.

Il ajoute que les questionnaires sur ce thème vont être distribués aux familles le mardi 14 novembre 2017 et retournés à l'école ou à la mairie pour la mardi suivant.

Mme SAUVAGE précise que cette question des rythmes scolaires devra être tranchée lors du conseil municipal de décembre prochain.

Demande spécifique pour location de salle

Mme RICHARD, Adjointe en charge des associations sportives, informe le conseil qu'elle a reçu une demande peu commune concernant les salles de sport et polyvalente. En effet, la gendarmerie souhaiterait utiliser l'une de nos salles afin d'y effectuer des entraînements (le lundi ou vendredi matin), aucune salle ne pouvant leur être louée ou mise à disposition par Montfort.

La plupart des conseillers est plutôt favorable mais s'interroge sur les modalités de cette mise à disposition : à titre gratuit ou à titre onéreux ?

Il est décidé de se renseigner auprès de la ville de Bédée, qui a priori les accueillerait déjà, afin de savoir sous quelles conditions.

M. COLLET et Mme SAUVAGE émettent l'idée que leur présence régulière pourrait avoir un effet dissuasif envers certains et éviter quelques petits désordres. A ce titre, une gratuité de la salle ne serait pas inenvisageable.

Maison de santé

M. PERRINIAUX, Adjoint en charge de l'Urbanisme, évoque le dossier de la Maison médicale. Il informe le conseil qu'une 3^{ème} réunion avec les professionnels de santé a eu lieu le 6 novembre 2017, en présence du cabinet REUZÉ. Lors de ce rendez-vous, un plan a été présenté aux professionnels de santé, reprenant les demandes de surface que chacun avait précédemment formulées.

Des ajustements vont bien sûr être à prévoir, mais cette rencontre a été l'occasion de débiter réellement le travail et également de leur annoncer un coût estimatif au m² afin que chacun puisse se projeter.

Le compte-rendu de cette dernière réunion sera présenté en commission. Commission qui devra d'ailleurs prendre position sur la question du foncier et du futur bâtiment.

Centre Bourg

Comme précisé lors du conseil d'octobre dernier, M. PERRINIAUX rappelle que NEOTOA travaille sur le projet de renouvellement de l'îlot central du centre bourg. Une présentation sera faite ultérieurement en commission.

Assainissement Collectif

Lors du conseil municipal de décembre prochain, le choix du nouveau concessionnaire en matière d'assainissement collectif devra être réalisé.

A ce sujet, M. PERRINIAUX rappelle que la commune a été très bien accompagnée par le cabinet ADM Conseil, aussi bien en matière de marché public que dans le cadre des négociations.

Mme SAUVAGE demande si des éléments seront mis à disposition avant le conseil afin de pouvoir prendre connaissance du dossier. M. PERRINIAUX lui répond par l'affirmative.

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

M. COLLET souhaite revenir sur le PAT puisqu'il était absent lors de la dernière séance du Conseil Municipal et notamment savoir si le restaurant scolaire de Talensac a fait l'objet d'un diagnostic.

M. DUTEIL lui répond par l'affirmative. En effet, au même titre que tous les restaurants scolaires du territoire de Montfort Communauté, celui de Talensac a également été audité.

Les résultats seront présentés en conseil municipal une fois que le conseil communautaire aura préalablement délibéré.

Communication

Mme SAUVAGE pose la question de l'information des conseillers qu'elle estime trop juste. En effet, elle se rend compte que parfois des choses se passent sur la commune sans que tous les conseillers aient forcément l'information et alors même que la population est au courant. Elle souhaiterait qu'une communication en interne puisse se développer.

M. le Maire explique que lui aussi parfois se trouve à cours de réponse devant les administrés notamment lorsque la rumeur colporte des informations erronées. Il invite les conseillers à se renseigner auprès de la mairie pour retransmettre les véritables informations auprès des intéressés.

Voirie – Route de Bréal

M. LEFEUVRE demande si une solution a été trouvée pour l'ancienne route de Bréal car plusieurs accidents ont été à déplorer.

M. GUÉRIN explique que la situation n'est pas simple, il est allé le constater sur place avec le responsable des services techniques.

M. le Maire invite la commission voirie à travailler sur ce sujet en allant notamment voir le problème sur place.

Voirie – RD62

Mme MENARD-BERRÉE expose que des balises ont été mises devant chez Mme ALIS, route de Bréal.

M. le Maire explique qu'il manque encore une balise et ajoute qu'un courrier va être adressé à Mme ALIS cosigné du Département et de la commune afin qu'une solution soit trouvée pour que les véhicules sortants de cette adresse le fassent en marche avant et non en marche arrière, d'autant plus que beaucoup de monde est accueilli à son domicile de par sa profession. Or de nos jours reculer en marche arrière sur une route départementale est sécuritairement inenvisageable.

Fin de la séance 20h03